

TRIBUNE SYNDICALISTE



Bulletin édité par la section CGT-DGFIP du Cantal

Numéro 24 - Juin 2013

EDITORIAL

L'Union Européenne et la troïka qui ont sévi en Grèce, en Espagne, au Portugal continuent, au nom de la réduction des déficits, de dicter aux gouvernements sa politique dévastatrice envers les travailleurs.

Le gouvernement français, très obéissant à la Commission européenne, convoque les 20 et 21 juin une deuxième conférence sociale qui a à son ordre du jour la protection sociale et les retraites, l'avenir des services publics et la modernisation de l'action publique, la qualité de vie et la santé au travail, l'emploi et la formation professionnelle, la définition des filières et des emplois de demain et la dimension sociale de l'Europe.

Dans la lignée de l'accord interprofessionnel du 11/01/2013, le MEDEF et la CFDT ont déjà défini une position commune à tenir lors de cette conférence.

Rappelons ce que la première a coûté à l'ensemble des travailleurs : la destruction, au profit du patronat, des conventions collectives et du code du travail par la mise en place de l'accord national interprofessionnel (ANI).

Cette conférence sociale vise à lancer différents chantiers, dont les objectifs – baisse du coût du travail, privatisations, abandon des services publics - sont toujours les mêmes.

Ils seront discutés durant l'été pour permettre au Gouvernement de présenter en septembre un projet de contre-réformes, concernant notamment les retraites.

Elle a également pour but évident de remettre en cause l'indépendance des organisations syndicales.

Concernant la réforme des retraites, déjà quelques lignes ont été esquissées : réductions des avantages fiscaux pour les retraités, gel des pensions, allongement de la durée de cotisation, modification de la règle de calcul des retraites des fonctionnaires : elles ne seraient plus calculées sur le salaire des six derniers mois de l'année mais sur les dix dernières années.

Tout cela au nom de la situation financière des régimes et la nécessité de les rendre plus justes!

Après l'ANI, après le crédit impôt compétitivité (cadeau de plusieurs milliards d'euros aux entreprises), après les différentes mesures scélérates prises sur les allocations familiales, faudra-t-il supporter de ce Gouvernement une nouvelle mise à sac des droits des travailleurs après celle de Balladur en 1993, Juppé en 2005, Fillon en 2003, Woerth en 2010 ?

NON !

Faut-il rappeler que contrairement aux mensonges du MEDEF et des différents gouvernements, le financement de la protection sociale est constitué de cotisations sociales, lesquelles sont calculées en fonction de toutes les sommes versées aux travailleurs en contrepartie de leur travail et non par des charges patronales ?

Nous devons donc combattre ces contre-réformes.

Comme d'habitude, la CGT Finances Publiques prendra part à ce combat.

Patrice BRUN

Au sommaire :

- Brèves de guichet	- L'intéressement pas très intéressant.
- Abrogation du jour de carence	- Revue de presse

Brèves de Guichet

Personnels:

La situation des emplois à la DGFIP est catastrophique:

- 545,6 emplois d'agents C (Filière Fiscale) après mutation des 1ères affectations.
- 1167 emplois de contrôleurs toutes filières confondues restent non pourvus.

A cela vient s'ajouter un grand nombre de départs à la retraite déjà prévisibles et les suppressions déjà programmées.

L'appel (dont la date n'est pas précisée) de 500 agents C et de 169 Contrôleurs des listes complémentaires ne suffit pas à masquer ces déficits importants.

Pour le Cantal ce sont, en plus des 3 suppressions que le DDFIP a mis en application au 1er septembre 2013 :

- 3 postes d'agents qui ne sont pas pourvus.
- 3 postes de contrôleurs qui restent à pourvoir.

Pour la CGT Finances Publiques, toutes les vacances d'emploi, dès lors qu'il y a des demandes, doivent être levées et la DGFIP doit mettre en place une véritable politique de recrutement pour les années à venir.

Les CAP locales:

Elles sont annoncées :

- concernant les mutations : au mieux première quinzaine de juillet!
- concernant les appels de notation : au mieux courant septembre!

Après le CTL convoqué en période de « pont » et de campagne IR et pour lequel les documents de travail ont été adressés en période de congés scolaires, de qui se moque-t-on ?

Il est totalement inadmissible que les CAP se tiennent en pleine période de vacances estivales.

En guise de dialogue social, c'est plutôt le mépris des agents qui semble être la règle à la DGFIP.

Pour autant, les élus CGT Finances Publiques feront, comme toujours, tout leur possible afin que l'ensemble des demandes qui leur sont confiées puissent être satisfaites.

Visites de postes:

Depuis le mois d'avril, nous avons visité différents postes du Département (l'ensemble des Trésoreries « extérieures », le SPF, le CDIF, le PCE, laBDV et la BCR).

Un seul et même constat partout:

- le manque crucial de personnel et de moyens pour accomplir dans des conditions normales les missions,
- l'abandon de la hiérarchie
- et la pression toujours aussi forte des chefs de service pour « flatter » les indicateurs et la productivité.

Nous reviendrons sur ces visites après avoir boucler entièrement le tour du département.

Réduction d'impôt

Dans le cadre de la réforme des allocations familiales, le Gouvernement a annoncé une réduction

- du quotient familial de 2000 € à 1500 €,
- de la prime de naissance de moitié pour le 2ème enfant,
- de l'allocation pour jeune enfant pour 200 000 familles,
- et selon les ressources, du complément de libre choix d'activité.

Mais il a également annoncé **la suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité.**

La CGT Finances Publiques s'insurge contre de telles décisions qui constituent une nouvelle atteinte aux familles.

Statut du Fonctionnaire

Marylise LEBRANCHU, ministre de la fonction publique a annoncé dernièrement sa volonté de moderniser la fonction publique. Deux projets de loi ont été évoqués.

Le premier vise selon LEBRANCHU à « *une réécriture du statut pour réaffirmer les engagements des fonctionnaires, leurs droits, bien sûr, mais aussi leurs règles de déontologie* » .

Ce projet, non content ne pas abroger les lois qui ont fragilisé le statut ces dernières années propose de remplacer la position statutaire *de réorientation professionnelle* par *une priorité de reclassement dans un même bassin d'emploi* . Cette position statutaire instituée par la loi sur la mobilité ouvrait la voie aux **licenciements des fonctionnaires**.

Le projet de loi de la Ministre s'inscrit donc parfaitement dans le cadre de la politique de la MAP de suppression d'emplois dans la Fonction Publique

Le deuxième, encore plus alarmant, envisage l'hypothèse de la suppression des catégories A, B et C.

Remettre en cause ces catégories, c'est porter atteinte aux principes qui fondent le statut de la fonction publique et évidemment préparer la rémunération à la fonction et au mérite.

C'est l'équivalent dans la Fonction Publique de la destruction du Code du Travail contenu dans l'accord MEDEF-CFDT du 11 janvier dernier.

La CGT Finances Publiques a depuis le début dénoncé cet accord et les dangers qu'il entraînait pour la fonction publique.

Face à cette attaque de notre statut, face à la suppression massive de postes, face au blocage des salaires, il n'y a qu'une seule réponse : la mobilisation et la lutte.

L'intéressement : pas très intéressant !

La prime d'intéressement, dont le montant brut est de 150€ sera versée ce mois ci.

S'il est toujours bon de percevoir un peu plus, la CGT Finances Publiques ne saurait se contenter d'une telle prime.

Rappelons nous que cette prime est déterminée par le contrat de performance, basé sur des indicateurs, lesquels nous dit-on, mais on n'y croit pas et la démonstration en est faite quotidiennement par certains chefs de service, ne sont plus une priorité !

L'objectif de cette prime est de dédommager (à moindre coût) les agents pour les efforts qu'ils consentent du fait des suppressions de postes.

Il s'agit bien là pour l'administration de trouver une justification supplémentaire dans sa politique d'abandon des missions.

Entre la démarche stratégique, l'individualisation des rémunérations et des carrières, c'est un élément de plus destiné à pousser les agents à scier la branche sur laquelle ils sont assis.

Précisons de plus que comme le point d'indice le montant de cette prime est gelé depuis 2008.

La CGT Finances Publiques, plus qu'une prime d'intéressement, revendique l'augmentation des salaires et la revalorisation des carrières des agents.

Abrogation du jour de carence : suspicion toujours

Le Jour de carence a été récemment abrogé par le gouvernement (à compter de 2014).

La CGT Finances Publiques s'était mobilisée contre une mesure marquée par l'idéologie anti-fonctionnaire du gouvernement Fillon (pétition, rencontre avec de nombreux députés et Ministres...)

Pourtant cette abrogation continue de s'accompagner d'une forte suspicion sur les arrêts de travail et (que) la non-transmission dans le délai de 48 heures de l'arrêt de travail entraînera une retenue sur salaire.

Voici en intégral la question posée sur le sujet par un député accompagnée de la réponse Ministérielle . A vous de juger !

Question écrite n° 16370 - 14ème législature posée par M. Glavany Jean (Hautes-Pyrénées - Socialiste, républicain et citoyen) publiée au JO le 29/01/2013

M. Jean Glavany interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur l'opportunité de l'article 105 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 et de la circulaire ministérielle afférente NOR:MFPF1205478C du 24 février 2012, qui instaurent une journée de carence valant retenue d'un trentième de la rémunération lorsqu'un agent de la fonction publique est placé en congé dit « de maladie ordinaire ». L'application de ce dispositif aux agents du secteur public était justifiée par l'équité car les salariés du secteur privé subissent trois jours de carence quand ils sont placés en congé de maladie. Une étude plus poussée montre toutefois que cette mesure produit des effets injustes à l'égard des salariés du secteur public car la plupart des salariés du secteur privé bénéficient d'accords et de conventions par lesquels ils bénéficient de nombreuses dispositions compensatrices (dont la couverture par une assurance prévoyance) leur permettant de ne pas subir la perte de salaire induite par ces trois jours de carence. Ceci n'est pas le cas des agents publics, puisque la précédente ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État avait écarté cette hypothèse. Ainsi, de nombreux agents publics, et plus particulièrement les agents ayant des revenus modestes et qui sont arrêtés ponctuellement et pour de courtes périodes dans le cadre de maladies chroniques ou de soins réguliers ne rentrant pas dans le champ des affections de longue durée, sont plus lourdement pénalisés financièrement que leurs homologues du secteur privé. D'autre part, outre l'inégalité entre les agents du secteur public et les salariés du secteur privé, il existe également une inégalité entre les agents du secteur public, puisque cette mesure n'est pas appliquée de manière uniforme dans toutes les administrations et dans toutes les collectivités locales, certaines d'entre elles ayant tout bonnement refusé de la mettre en œuvre. Par ailleurs, un jugement rendu le 5 juin 2012 par le TGI de Paris a annulé la mise en place de cette journée pour les agents de la RATP, qui sont pourtant soumis à un régime de sécurité sociale semblable à celui de la fonction publique. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet et notamment si elle entend abroger ce dispositif, qui est ressenti par les fonctionnaires comme une stigmatisation et comme une atteinte à leur statut et qui est également inefficace économiquement car il ne résout en rien le déficit de la sécurité sociale ; il permet simplement aux employeurs publics de réduire ponctuellement et marginalement leur masse salariale.

Réponse du ministère : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique parue au JO le 07/05/2013

Le Gouvernement a décidé d'abroger la journée de carence dans la fonction publique mise en place par le précédent Gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2012. Ce dispositif place en effet les fonctionnaires, en particulier ceux des catégories les plus modestes, dans une situation défavorable par rapport à la très grande majorité des salariés, qui sont couverts par leur employeur ou par un régime de protection sociale complémentaire obligatoire. Cette décision sera traduite par une mesure législative qui sera proposée dans le prochain projet de loi de finances présenté au Parlement. La nécessaire recherche de l'équité entre fonctionnaires et salariés implique cependant que les arrêts maladie soient soumis, dans tous les cas, à un régime de contrôle identique et à un renforcement des mesures contre les arrêts abusifs. A cet effet, la généralisation d'un dispositif de contrôle des arrêts médicaux de moins de six mois sera proposée.

Par ailleurs, l'obligation de transmission, dans les 48 heures suivant le début de l'arrêt de travail, du certificat ouvrant droit au congé maladie sera strictement contrôlée et renforcée. Le non-respect de cette obligation entraînera une retenue sur salaire.

Enfin, la prévention des arrêts de travail liés à l'exposition aux risques professionnels et aux conditions de travail des agents publics sera une priorité dans le cadre de la concertation sur l'amélioration de la qualité de vie au travail qui a été ouverte avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

Etats-Unis: 5% des fonctionnaires en congés forcés pour cause d'austérité

Environ 5% des fonctionnaires fédéraux, selon la Maison Blanche, étaient en congés forcés et sans solde vendredi en raison des coupes budgétaires en vigueur dans le pays début mars.

«En raison de la situation budgétaire actuelle, tous les bureaux des services fiscaux seront fermés vendredi 24 mai» : tel était par exemple le message vocal entendu sur le répondeur du fisc américain, fermé comme quatre autres agences fédérales à la veille d'un week-end de trois jours (lundi est le jour férié de Memorial Day).

L'objectif : satisfaire aux coupes budgétaires rendues obligatoires par une loi de réduction du déficit votée par le Congrès en 2011, et que les élus ne se sont jamais entendus pour annuler.

Outre le fisc et ses 90.000 fonctionnaires, le département du Logement, l'agence de l'Environnement et l'équivalent du secrétariat au Budget étaient complètement fermés vendredi; les départements du Travail et de l'Intérieur l'étaient aussi partiellement, soit un total d'environ 115.000 fonctionnaires, selon un responsable de la Maison Blanche.

Le fisc sera aux abonnés absents quatre autres jours ouvrables cet été, pendant lesquels personne ne répondra aux contribuables qui appelleraient pour, par exemple, régler leur situation fiscale.

La quasi-totalité des autres fonctionnaires de l'Etat fédéral seront aussi renvoyés chez eux plusieurs jours cet été. Au Pentagone, qui doit dégager 8% d'économies par rapport à son budget annuel, près de 800.000 civils resteront chez eux, sans être payé, un jour par semaine à partir du 8 juillet et jusqu'à fin septembre.

Seuls les contrôleurs aériens ont été épargnés in extremis, les élus du Congrès votant une mesure pour éviter des fermetures impopulaires de tours de contrôle.

«Ces agences fournissent tous les jours les services dont ont besoin les contribuables et les habitants de ce pays», a regretté auprès de l'AFP Bill Dougan, président d'un grand syndicat de fonctionnaires fédéraux.

D'autres agences laissent plus de flexibilité à leurs fonctionnaires dans le choix des dates de congés forcés. Mais le syndicaliste relativise: «C'est probablement mieux d'avoir un jour de congé avant un week-end de trois jours, ça c'est sûr».



Sapin dans la roue du groupe Michelin

En écho à l'argumentaire déployé par le groupe de pneumatiques, le ministre du Travail a justifié le plan de 730 suppressions d'emplois prévu à l'usine de Joué-lès-Tours.

Depuis treize mois que les socialistes sont au pouvoir, le scénario était rodé.

Face à l'annonce d'un plan social par un grand groupe, le ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, poussait son coup de gueule et annonçait une intervention forte.

Mais finalement, l'entreprise déroulait finalement son plan selon ses objectifs.

Avec l'affaire Michelin, le gouvernement passerait-il à une nouvelle étape ?

Après la confirmation, lundi, par la multinationale du pneu, en bonne santé économique de son intention de supprimer des postes dans son usine de Joué-lès-Tours, la réaction du gouvernement a frappé par son alignement total sur les vues et objectifs de l'entreprise.

Dès lundi, Arnaud Montebourg a certes reconnu la « déflagration » que constitue l'annonce pour Joué-lès-Tours, mais en estimant que « l'aspect global » du plan est « positif », puisque Michelin promet un investissement de 800 millions d'euros dans ses usines de l'Hexagone.

Hier matin sur France Inter, le ministre du travail, Michel Sapin, a poursuivi en reprenant l'intégralité de l'argumentaire de Michelin.

Dans son communiqué diffusé lundi, le groupe, conscient de l'absence de difficultés économiques, a justifié son plan par un objectif de « sauvegarde de la compétitivité de son activité de production de pneus poids lourds en France ».

En fait de sauvegarde, ne s'agit-il pas plutôt d'un accroissement de la compétitivité, et donc de « licenciements boursiers » ?

Michel Sapin a repoussé l'expression et expliqué, en véritable VRP de Michelin, que « l'objectif est de faire que dans cinq ou dix ans, l'entreprise soit toujours en activité ». Et de saluer les « efforts de Michelin pour augmenter certaines productions et créer des emplois ».

Pour le ministre, le motif économique du plan ne pose pas problème.

Sa préoccupation, c'est la « qualité du dialogue social », la « capacité de cette grande entreprise d'accompagner les restructurations qu'elle considère comme nécessaires mais qui ne doivent provoquer ni casse sociale, ni casse locale ». « Pas un salarié Michelin ne doit se retrouver à Pôle emploi », tonne-t-il. Pas de quoi effrayer Michelin, qui, la veille, a débité la même langue de bois dans son communiqué : « dialogue social constructif », « volonté que ces évolutions se déroulent sans aucun départ contraint ».

A rebours de ces appels à la résignation le député Front de gauche André Chassaigne a souligné, lundi, que « pour inverser la courbe du chômage, il faut commencer par s'opposer à la spirale des licenciements injustifiés ».

« On pouvait très bien, avec l'argent disponible, avoir une politique qui permette de garder les emplois », a appuyé le secrétaire national du PCF, Pierre Laurent.

Malgré les promesses de « zéro licenciement », « on sait qu'à l'arrivée, il y a toujours beaucoup de salariés sur le carreau », a ajouté le dirigeant communiste.

Comme en écho, à Joué-lès-Tours, Claude Guillon, délégué CGT du site, nous confiait :

« Qu'aucun salarié n'aille à Pôle emploi, c'est impossible. C'est le discours de Michelin depuis des années, mais quand le site de Poitiers a fermé en 2005, 118 salariés sont restés sur le carreau. 150 autres se sont retrouvés à faire le trajet tous les jours entre Poitiers et Tours. »

Alors que Michelin veut entamer dès vendredi des négociations sur le plan social, la CGT du groupe a appelé les salariés à une journée d'action le 19 juin pour « refuser toutes les suppressions d'emplois » dans une « entreprise florissante ».